



Mars 2019

Informations importantes en cas de crise

1. Introduction

Ce mémo contient des informations utiles en rapport avec des situations de crise dans la circonscription consulaire de cette représentation. Selon la situation géographique, les dangers peuvent être très différents, p. ex. inondations, avalanches, tornades, incendies de forêts, tsunamis, tremblements de terre, etc.

Ce Consulat général ne dispose que de possibilités restreintes d'aide. Il est de ce fait très important que vous vous prépariez personnellement à d'éventuels dangers et que vous suiviez, le cas échéant, les instructions des forces de secours et des autorités locales.

2. Préparation

Les autorités nationales et provinciales du Canada offrent des informations et, périodiquement, des cours de préparation aux catastrophes. Vous trouverez des informations en suivant les liens ci-dessous:

- | | |
|--|--|
| ➤ Federal level : Public safety | ➤ North Shore |
| ➤ Provincial level : BC , AB , YK , NT , SK | ➤ Tsunami alarm system |

Des notices d'information établies en diverses langues par les autorités canadiennes (p.ex, «Your emergency preparedness», «Earthquakes; What to do?») sont disponibles. Ces documents se trouvent sur internet et peuvent y être imprimés.

Le Consulat vous conseille de vous familiariser avec ces précieuses informations et de les consulter régulièrement, en cliquant sur le lien suivant:

<http://www.getprepared.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/index-eng.aspx>

3. Comportement en cas de catastrophe

- **Général**: informez-vous en temps réel de l'évolution de la situation via la radio, la télévision et l'internet
- **Proches**: Informez si possible vos proches de votre situation
- **Consulat général**: Informez le Consulat de votre location, surtout si vos proches en Suisse n'ont pas pu être contactés
- **Autorités locales**: leurs instructions doivent être strictement suivies